

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 27 AVRIL 2026

PRESENTS : M. Pierre TUAL – M. Norrédine M'HANI – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – M. Bernard BOUSSETON – Mme Delphine LAFON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS - Mme Audrey JOURDAIN - M. Marc DESJARDINS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence ROCHETEAU donne pouvoir à M. Pierre TUAL

Monsieur Didier LAMARRE est élu secrétaire de séance.

- **DELIBERATION DU VOTE DES TAUX 2026**

- **2026/34 OBJET : VOTE DES TAUX 2026 (ANNULE ET REMPLACE LA 2026/23)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition :

	TAUX 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44.50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	55.50 %
Taxes Habitation	12.39 %
Cotisation foncière des entreprises (si EPCI en fiscalité additionnelle)	0 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services de l'état.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Didier LAMARRE



Le Maire,

Pierre TUAL

